



ACTIVATE[®]

RAPPORT SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

Introduction

Le présent rapport sur le travail forcé et le travail des enfants (le « Rapport ») est produit en application de l'article 11 de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Canada), aussi appelée la Loi sur l'esclavage moderne (la « Loi »), pour l'exercice clos le 31 août 2025 (l'« exercice 2025 »).

Le présent Rapport vise Activate Games Inc. (« AGI ») et décrit les mesures prises par celle-ci pour atténuer le recours au travail forcé et au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de notre organisation, mesures qui continuent d'évoluer.

Dans le présent Rapport, AGI et l'ensemble de ses filiales sont désignées collectivement par « Activate », « nous », « notre » ou « nos », sauf indication contraire du contexte.

Respect des droits de la personne

Activate appuie pleinement les objectifs de la Loi et s'oppose à toute forme de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement. Le respect des droits de la personne est au cœur de nos valeurs, de la stabilité et de la croissance à long terme de notre entreprise ainsi que du bien-être des collectivités où nous exerçons nos activités.

Comme l'annoncent les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (les « Principes directeurs »), les entreprises ont la responsabilité de respecter les droits de la personne reconnus à l'échelle internationale. Cette responsabilité exige des entreprises :

- a) qu'elles évitent de causer des incidences négatives sur les droits de la personne par leurs propres activités ou d'y contribuer, et qu'elles remédient à ces incidences lorsqu'elles surviennent;
- b) qu'elles s'efforcent de prévenir ou d'atténuer les incidences négatives sur les droits de la personne directement liées à leurs activités, à leurs produits ou à leurs services par leurs relations d'affaires, même lorsqu'elles n'ont pas contribué à ces incidences.

En appliquant la grille d'analyse des Principes directeurs, nous commençons à évaluer dans quelle mesure nos activités pourraient causer du travail forcé ou du travail des enfants, y contribuer ou y être directement liées. Pour les motifs exposés dans la présente déclaration, nous demeurons d'avis que le risque que nos activités aient causé du travail des enfants ou du travail forcé, ou y aient contribué, est faible : l'essentiel de nos activités repose sur les composants Activate qui équipent

chacune des salles de jeu de nos établissements, et ces composants sont fabriqués à l'interne par Activate, au Canada.



Nous avons entrepris de réviser nos politiques et nos procédures afin d'évaluer si les activités des fournisseurs qui nous procurent des biens utilisés dans nos processus de production et de distribution causent des incidences négatives sur les droits de la personne ou y contribuent.

Activate s'engage à améliorer continuellement ses politiques et ses processus.

Structure organisationnelle, activités et chaînes d'approvisionnement

Structure organisationnelle

Activate a inauguré le premier centre de jeu immersif à Winnipeg, au Manitoba, en 2019, s'imposant comme chef de file du secteur et fière entreprise canadienne. Constituée en société sous le régime de la Corporations Act du Manitoba, Activate Games Inc. (AGI) est la principale société en exploitation du groupe d'entités Activate et l'unique propriétaire de la propriété intellectuelle d'Activate.

AGI détient plusieurs filiales qui gèrent les établissements canadiens. Les détails propres à ces filiales n'ont pas à être divulgués aux fins du présent rapport. Toutes les filiales d'AGI appliquent néanmoins les politiques d'AGI, avec des adaptations locales, même si elles ne sont pas des entités déclarantes au sens de la Loi.

Activate Games Manufacturing Inc. (AGM), propriété exclusive d'AGI, fabrique au Canada tous les composants Activate nécessaires à l'aménagement des salles de jeu. Ces composants sont ensuite exportés vers les établissements corporatifs et les établissements partenaires du monde entier. Les installations de fabrication d'AGM se trouvent à Winnipeg, au Manitoba.

Activate Games Global Inc. (AGG), également propriété exclusive d'AGI, s'occupe des nouvelles ententes de licence et de franchise à l'échelle mondiale. Activate concède sous licence le système Activate, qui offre une expérience d'active gaming en conditions réelles à partir de la propriété intellectuelle d'AGI. Ce système comprend le concept d'ensemble, le nom, les logiciels, la conception des aménagements et les spécifications des composants de jeu Activate.

Activités

Fondée en 2017, AGI a son siège social à Winnipeg, au Manitoba. Bien qu'elle importe des biens au Canada pour ses besoins d'affaires, AGI ne produit, ne vend ni ne distribue de biens directement. Elle contrôle plutôt AGM, qui assure la production, la vente, la distribution ainsi que l'importation et l'exportation de biens au Canada et à l'étranger. L'usine de fabrication d'AGM est située à Winnipeg, au Manitoba.

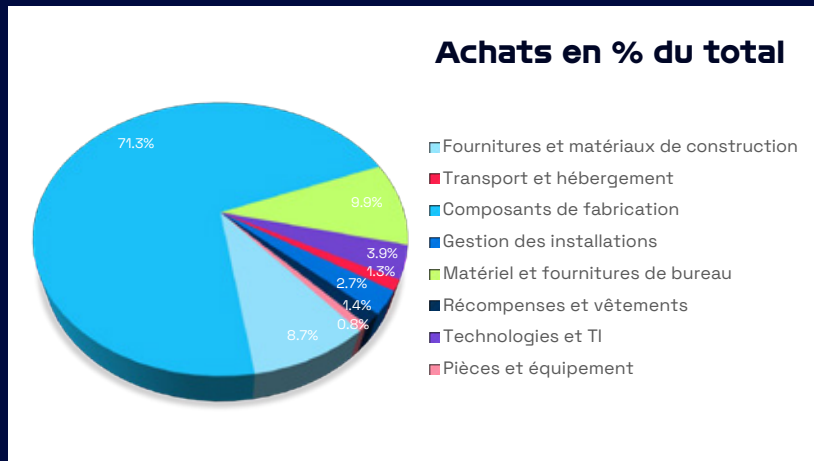
AGM importe certaines pièces et matières au Canada, mais fabrique principalement les composants Activate destinés aux salles de jeu. Ces composants sont produits exclusivement par Activate, une entreprise canadienne. Ils sont utilisés au pays et exportés vers les établissements corporatifs et les partenaires situés notamment aux États-Unis, aux Émirats arabes unis et au Royaume-Uni.

AGI exerce ses activités au Manitoba, en Ontario, en Alberta, en Nouvelle-Écosse, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, ainsi qu'aux États-Unis depuis l'exercice 2025. Activate prévoit étendre son réseau d'établissements corporatifs à d'autres provinces et États au cours de l'exercice 2026, de même que son réseau d'établissements partenaires à l'échelle mondiale.



Chaîne d'approvisionnement et activités

Au cours de l'exercice clos en 2025, Activate s'est approvisionnée auprès de 820 fabricants.



Nos partenaires doivent se procurer auprès d'Activate les composants Activate nécessaires à l'aménagement de leurs salles de jeu, de même que les produits offerts sur le marché qui figurent à notre liste d'équipement minimal, lesquels proviennent en grande partie de fournisseurs nord-américains reconnus. AGI soutient la clientèle, agit comme société de vente et de marketing et gère les partenaires de concert avec AGG.

Les composants Activate étant fabriqués à l'interne au Canada, nous pouvons affirmer que notre fabrication respecte des normes, des politiques et des pratiques élevées, et qu'aucun travail forcé ni travail des enfants n'a cours dans notre usine. Nous ne pouvons cependant pas nous porter garants de la production des biens fabriqués hors de nos installations que nous importons au Canada. Nous avons effectué des vérifications auprès des fournisseurs de premier rang, à qui nous transmettons notre Code de conduite des fournisseurs en leur demandant de faire de même. Activate a par ailleurs une visibilité limitée sur les activités des entités qui approvisionnent ses propres fournisseurs. Nous reconnaissons le risque de travail forcé et de travail des enfants pouvant exister lors de l'importation de biens en provenance d'autres pays.

Activate compte également une chaîne d'approvisionnement complémentaire composée de fournisseurs externes. Elle se procure divers services et biens (autres que ceux intégrés aux biens fabriqués ou produits par AGM) pour soutenir ses activités.

Le profil de notre chaîne d'approvisionnement demeure sensiblement le même d'une année à l'autre. Les types de biens obtenus de nos fournisseurs (autres que ceux intégrés aux biens fabriqués ou produits par AGM) comprennent :

- le matériel et les fournitures de bureau, les consommables, le matériel de marketing, les récompenses et les vêtements;
- le transport et l'hébergement;
- la gestion des installations;
- les services d'entretien ménager;
- les produits et le matériel de nettoyage, d'assainissement et d'hygiène personnelle;
- les pièces et l'équipement;
- l'équipement d'exploitation.

Le tableau ci-dessous présente également une description générale des principaux risques de travail forcé et de travail des enfants susceptibles d'exister dans chacune de ces catégories, établie d'après les profils de risque sectoriels et la nature des biens ou des services fournis.

Type de biens ou de services	Description	Risques connus de travail forcé et de travail des enfants
Matériel et fournitures de bureau / consommables / marketing	Produits de nettoyage, mobilier de bureau, impression, articles de papeterie, fournisseurs de marchandises	Marchandises corporatives : articles et vêtements produits en série, particulièrement s'ils sont fabriqués dans des pays où la prévalence et la vulnérabilité au travail des enfants et au travail forcé sont plus élevées, ce qui accroît le risque. Mobilier : les risques de travail forcé et de travail des enfants sont accrus dans la production et l'approvisionnement en matières premières comme le bois, la brique, le PVC des revêtements de sol, les tissus, les métaux et le verre, de même que dans le secteur manufacturier des pays où la prévalence et la vulnérabilité au travail forcé et au travail des enfants sont plus élevées.
Technologies et TI	Appareils électroniques, tablettes, ordinateurs portables, ordinateurs de bureau, téléphones mobiles	Le travail forcé et les pires formes de travail des enfants sont présents dans les chaînes d'approvisionnement qui procurent aux entreprises de TI les matières premières nécessaires à la production d'appareils électroniques et de leurs composants. La fabrication de produits électroniques est associée à des situations d'exploitation de la main-d'œuvre, dont le travail des enfants et le travail forcé.
Transport et hébergement	Transporteurs aériens, hôtels et hébergement	Le secteur de l'hôtellerie et des services alimentaires présente, quel que soit le territoire, des risques élevés attribuables à des facteurs comparables à ceux décrits ci-dessous pour le secteur du nettoyage.
Gestion des installations	Services de nettoyage et d'entretien ménager	Le secteur du nettoyage est considéré comme présentant un risque plus élevé de travail forcé et de servitude pour dettes, en raison de facteurs tels que la rétention des salaires par les employeurs, les heures de travail excessives, des ententes de sous-traitance complexes et opaques, ainsi que la présence de travailleurs détenant un visa temporaire, dont le pouvoir de négociation et la connaissance de leurs droits au travail sont limités. Comme dans le secteur du nettoyage, la fréquence du recours à la sous-traitance dans l'entretien des installations peut diluer les responsabilités et les obligations contractuelles au point où le respect des droits de la personne des travailleurs sur place peut passer inaperçu, faute de transparence.
Pièces et équipement	Chariots élévateurs, équipement d'exploitation et aplatisseurs, compacteuses, remorques et véhicules de transport	La fabrication d'équipement lourd à partir de composants provenant de pays où la prévalence et la vulnérabilité au travail forcé et au travail des enfants sont plus élevées accroît les risques que ces formes de travail soient présentes dans les chaînes d'approvisionnement de ces produits.



Mesures prises au cours du dernier exercice pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement

Activate n'a recours ni au travail forcé ni au travail des enfants dans son usine de Winnipeg. Activate maintient des politiques et des pratiques d'emploi rigoureuses interdisant de telles pratiques dans ses installations et entend les maintenir.

Au cours de l'exercice 2025, Activate Manufacturing a mis en place un Code de conduite des fournisseurs, transmis aux fournisseurs jugés « à risque » sur le plan du travail forcé ou du travail des enfants.

Politiques, lignes directrices organisationnelles et processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants

Activate s'est dotée de lignes directrices organisationnelles et de pratiques d'exploitation complètes. Celles-ci portent notamment sur les heures d'exploitation, les descriptions de poste, les échelles salariales ainsi que les politiques et procédures de sécurité visant la protection des employés. Bien qu'Activate n'impose pas de pratiques d'embauche particulières à ses partenaires, ceux-ci doivent respecter les lois applicables. Activate ne réalise toutefois pas d'audits et n'assure pas l'application de ces lois.

Rémunération et avantages sociaux des employés

À la clôture de l'exercice 2025, Activate comptait plus de 559 employés dans le monde (Canada et États-Unis), toutes sociétés du groupe confondues. Activate révisé régulièrement les salaires de ses employés, notamment au moyen d'ajustements fondés sur l'indice des prix à la consommation (IPC) au Canada afin de tenir compte de la hausse du coût de la vie. Activate s'est dotée de politiques et de grilles de rémunération, elles aussi révisées régulièrement.

Les employés permanents à temps plein au Canada ont droit à des avantages sociaux payés par l'employeur. Activate offre en outre un programme d'aide aux employés (PAE) qui soutient la santé mentale, sociale, physique et financière de son personnel. Ces avantages s'appliquent à l'ensemble des filiales canadiennes d'Activate.

Politiques et conformité d'AGI

AGI a mis en place des politiques et des processus internes visant à favoriser et à assurer le respect des lois applicables, notamment en matière d'emploi et de droits de la personne, dans les provinces canadiennes où elle exerce ses activités. Ces politiques ne traitent toutefois pas expressément, à l'heure actuelle, du travail des enfants et du travail forcé. Elles comprennent :

- l'emploi accessible;
- le service à la clientèle accessible;
- les mesures d'adaptation;
- le code de conduite;
- les heures normales de travail;
- le milieu de travail respectueux;
- la santé et la sécurité;
- l'embauche.

Les politiques d'Activate sont adaptées aux différents territoires, avec des versions distinctes pour le Canada et les États-Unis. Elles sont rédigées de la façon la plus uniforme possible, compte tenu des différences de jurisprudence.

Processus d'embauche

Au moment du dépôt de leur curriculum vitae, les candidats doivent indiquer s'ils sont légalement autorisés à travailler au Canada et s'ils ont l'âge légal de travailler selon la réglementation provinciale. Lors de l'entrevue téléphonique de présélection, on leur demande également s'ils ont besoin de documents additionnels pour travailler au Canada. Les candidats titulaires d'un permis doivent le soumettre pour examen avec leur dossier d'embauche avant leur date d'entrée en fonction.

Selon le poste, les candidats peuvent aussi devoir fournir une vérification des antécédents judiciaires; leur date de naissance est consignée dans le cadre de leur accueil et de leur inscription à la paie. Ce processus est appliqué dans toutes les entités d'Activate au Canada et aux États-Unis.

Heures supplémentaires et heures de travail

Toute heure supplémentaire doit être effectuée de façon volontaire et faire l'objet d'une entente mutuelle entre l'employé et son gestionnaire. Le travail effectué en dehors des heures habituelles, notamment le soir, la nuit ou la fin de semaine, est rémunéré selon les taux de présence au travail applicables.

Intégrité de l'entreprise, risque et Code de conduite des fournisseurs

L'intégrité de l'entreprise, l'approvisionnement responsable, la performance environnementale ainsi que la sécurité et le bien-être des travailleurs de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement mondiale revêtent une importance capitale pour Activate. Au cours de l'exercice 2025, Activate a lancé son Code de conduite des fournisseurs (le « Code des fournisseurs »). Ce Code énonce les attentes envers nos fournisseurs, dont les normes minimales relatives au traitement des travailleurs, à la sécurité au travail, à l'incidence environnementale et aux pratiques commerciales éthiques. Le Code des fournisseurs s'applique uniquement aux fournisseurs directs d'Activate. Il est transmis pour l'instant sans suivi de conformité.

En plus de transmettre son Code des fournisseurs, Activate recherche activement des fournisseurs qui publient leur rapport sur l'esclavage moderne ou leur code de conduite des fournisseurs, et en fait la demande auprès des nouveaux fournisseurs.

Activate intègre par ailleurs habituellement, dans ses ententes de franchise et de licence conclues avec ses partenaires, des clauses exigeant le respect de la législation applicable dans leur région, y compris la législation sur l'esclavage moderne.

Mesures de remédiation en matière de travail forcé et de travail des enfants

Activate n'a connaissance, à ce jour, d'aucune pratique de travail forcé ou de travail des enfants au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Elle n'a donc pris aucune mesure de remédiation à l'égard du travail forcé ou du travail des enfants, ni à l'égard d'une perte de revenu qui en découlerait.

Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants

Activate a instauré en 2025 une formation de sensibilisation à l'esclavage moderne destinée à tous ses employés au Canada et aux États-Unis; elle fait partie du processus d'accueil de toute nouvelle recrue. Cette formation aide à reconnaître et à prévenir les risques liés à l'esclavage moderne et à la traite de personnes.

Évaluation de notre efficacité

Activate ne dispose pour l'instant d'aucun mécanisme ni processus permettant d'évaluer son efficacité à s'assurer qu'aucun travail forcé ni travail des enfants n'est utilisé dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.



Approbation et attestation



Le présent Rapport a été approuvé par le conseil d'administration d'Activate Games Inc. le 5 mai 2026. Conformément aux exigences de la Loi, et plus particulièrement à son article 11, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport d'Activate Games Inc. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'exercice visé ci-dessus.

Signature : 

Date : 5 mai 2026

Adam Schmidt

Cofondateur et chef de la direction d'Activate Games Inc.